

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R24-2018-038

CENTRE-VAL DE LOIRE

PUBLIÉ LE 8 FÉVRIER 2018

## Sommaire

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Loiret	
R24-2018-02-05-003 - DECISION N°2018-DG-DS-0001 Modifiant la décision N°	
2017-DG-DS-0007 du 18 septembre 2017 (2 pages)	Page 3
R24-2018-02-05-004 - DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE $\mathrm{N}^\circ$	
2018-DG-DS-0002 Modifiant la délégation de signature n°2017-DG-DS-0009 en date du	
21 novembre 2017 (5 pages)	Page 6
ARS du Centre-Val de Loire	
R24-2018-01-31-007 - ARRETE N° 2018-OS-TARIF-0007 fixant les tarifs journaliers de	
prestations du centre hospitalier de Sancerre N° FINESS : 180000093 pour l'exercice	
2018 (1 page)	Page 12
R24-2018-02-06-005 - ARRETE 2018-SPE-0014 portant caducité de la licence d'une	
officine de pharmacie sise à ORLEANS (2 pages)	Page 14

# ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Loiret

R24-2018-02-05-003

DECISION N°2018-DG-DS-0001 Modifiant la décision N° 2017-DG-DS-0007 du 18 septembre 2017

#### AGENCE REGIONALE DE SANTE CENTRE-VAL DE LOIRE

## $DECISION~N^{\circ}2018\text{-}DG\text{-}DS\text{-}0001 \\ Modifiant~la~décision~N^{\circ}~2017\text{-}DG\text{-}DS\text{-}0007~du~18~septembre~2017}$

#### PORTANT NOMINATION DE L'EQUIPE DE DIRECTION DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE CENTRE-VAL DE LOIRE

#### La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé;

Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Madame Anne BOUYGARD, directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 4 avril 2016 ;

Vu la délégation de signature au délégué départemental pour le département du Cher  $N^{\circ}2017$ -DG-DS18-0002 en date du  $1^{er}$  septembre 2017 ;

Vu la délégation de signature au délégué départemental pour le département de l'Eure-et-Loir N 2017-DG-DS28-0002 en date du 5 décembre 2017 ;

Vu la délégation de signature au délégué départemental pour le département de l'Indre N° 2017-DG-DS36-0001 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2017 ;

Vu la délégation de signature au délégué départemental pour le département de l'Indre-et-Loire  $N^{\circ}2017$ -DG-DS37-0001 en date du  $1^{er}$  septembre 2017 ;

Vu la délégation de signature au délégué départemental pour le département de Loir-et-Cher N°2018-DG-DS41-0001 en date du 8 janvier 2018 ;

Vu la délégation de signature au délégué départemental pour le département du Loiret N 2017-DG-DS45-0001 en date du 27 juin 2017 ;

Vu la délégation de signature aux directeurs du siège de l'ARS N° 2018-DG-DS-0002 en date du 2018-DG-DS-0002 en date du 5 février 2018 ;

#### **DECIDE**

#### Article 1<sup>er</sup>: Sont nommés à ce titre:

**Monsieur Pierre-Marie DETOUR,** directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

**Monsieur Florentin CLERE**, directeur de l'offre sanitaire de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

Madame Bernadette MAILLET, directrice de l'offre médico-sociale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

**Mme Françoise DUMAY**, directrice de la santé publique et environnementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

Monsieur Matthieu LEMARCHAND, directeur de la stratégie de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

**Monsieur David CHAMPIGNEUX**, agent comptable et directeur des services financiers de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

Madame Charlotte DENIS-STERN, directrice déléguée aux ressources humaines et aux affaires générales de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

**Monsieur Bertrand MOULIN**, délégué départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire dans le Cher.

**Monsieur Denis GELEZ**, délégué départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire en Eure-et-Loir.

**Monsieur Dominique HARDY**, délégué départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire dans l'Indre.

**Madame Myriam SALLY-SCANZI**, déléguée départementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire de l'Indre-et-Loire.

**Monsieur Eric VAN WASSENHOVE**, délégué départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire en Loir-et-Cher.

Mme Catherine FAYET, déléguée départementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire dans le Loiret.

#### Article 2:

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, de la préfecture d'Eure-et-Loir, de la préfecture de l'Indre, de la préfecture d'Indre-et-Loire, de la préfecture de Loir-et-Cher et de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 5 février 2018 La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, Signée : Anne BOUYGARD

## ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Loiret

### R24-2018-02-05-004

# DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE N° 2018-DG-DS-0002

Modifiant la délégation de signature n°2017-DG-DS-0009 en date du 21 novembre 2017

#### AGENCE REGIONALE DE SANTE CENTRE-VAL DE LOIRE

#### DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE N° 2018-DG-DS-0002

Modifiant la délégation de signature n°2017-DG-DS-0009 en date du 21 novembre 2017

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2;

Vu le code de l'action sociale et des familles :

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail;

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Madame Anne BOUYGARD, directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 4 avril 2016 ;

Vu la décision portant nomination de l'équipe de direction de l'ARS Centre-Val de Loire N°2018-DG-DS-0001 en date du 5 février 2018 ;

#### DECIDE

#### **Article 1**<sup>er</sup> : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Marie DETOUR en tant que directeur général adjoint à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions du directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du code de la santé publique, à l'exception :

- Des décisions administratives adressées aux parlementaires, aux cabinets ministériels et aux préfets ;
- Des documents arrêtant la planification régionale de la politique de santé prévus aux articles L 1434-1 à L 1434-5 du code de la santé publique.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Marie DETOUR, la délégation de signature sera exercée par :

- Monsieur Florentin CLERE pour ce qui relève de la direction de l'offre sanitaire,
- Madame Bernadette MAILLET pour ce qui relève de la direction de l'offre médicosociale.
- Madame le Docteur Françoise DUMAY pour ce qui relève de la direction de la santé publique et environnementale,
- Monsieur Matthieu LEMARCHAND pour ce qui relève de la direction de la stratégie,

- Madame Charlotte DENIS-STERN, pour ce qui relève de la direction déléguée aux ressources humaines et aux affaires générales,
- Monsieur Stéphane TELLIER, pour ce qui concerne l'Unité des systèmes d'information internes en tant que responsable de l'unité,

#### À l'exception :

- des correspondances et décisions administratives adressées aux présidents des assemblées départementales et régionale et aux maires des villes chefs lieu,
- des décisions arrêtant la composition des instances régionales prévues à l'article L 1432-1 et à l'article L 1434-17 du code de la santé publique,
- de la saisine des juridictions administratives, judiciaires et financières
- des actes figurant en annexe 1.

**Article 3** : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Florentin CLERE, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 2 sera exercée par :

- Madame Agnès HUBERT JOUANNEAU, responsable du département de l'offre de soins hospitalière et ambulatoire,
- Madame Anne GUEGUEN, responsable du département de gestion prévisionnelle des professionnels de santé,

**Article 4** : en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne GUEGUEN, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 3 sera exercée par :

- Monsieur Jacques BERGEAU, conseiller pédagogique.

**Article 5** : en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès HUBERT-JOUANNEAU, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 3 sera exercée par :

- Madame Martine PINSARD, pour ce qui concerne l'unité allocation de ressources,
- Madame Estel QUERAL, pour ce qui concerne l'unité de l'organisation de l'offre.

**Article 6 :** en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bernadette MAILLET, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 2 sera exercée par :

- Madame Angélique MASI, responsable du département en charge de la population des personnes âgées,
- Madame Cécile CHAUVREAU, responsable du département en charge de la population des personnes handicapées,
- Monsieur Florent REVARDEL, responsable de l'unité transversale par intérim,

**Article 7:** en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise DUMAY, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 2 sera exercée par :

- Madame Pascale CHARBOIS-BUFFAUT, responsable du département de la veille et de la sécurité sanitaires.
- Monsieur Edmond GUILLOU, responsable du département de la prévention, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique,

**Article 8 :** en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Matthieu LEMARCHAND, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 2 sera exercée par :

- Madame Ghislaine LEDE, responsable du département pilotage et innovation,
- Monsieur Blaise KAMENDJE, responsable du département observation des données de santé

**Article 9**: en cas d'absence et d'empêchement de Madame Charlotte DENIS-STERN, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 2 sera exercée par :

- Madame Anne PHILIPPON, pour ce qui concerne les actes relatifs au déroulement de carrière, aux recrutements et à la formation pour l'unité Ressources humaines,
- Monsieur Ludovic AUGUSTE, pour ce qui concerne les actes relatifs à la gestion du personnel et de la paye,
- Madame Emilie THIBAULT, pour ce qui concerne les actes relatifs à la gestion des instances représentatives,

- Monsieur Michel DEISS, pour ce qui concerne les actes relatifs au département des affaires générales,

**Article 10** : la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Fait à Orléans le 5 février 2018 La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, Signée : Anne BOUYGARD

### Annexe 1 : actes et décisions exclus de la délégation de signature prévue à l'Article 2

<b>Domaines / Missions</b>	Actes et décisions			
	Domaines transversaux			
Composition des	Conférence régionale de la santé et de l'autonomie			
instances de l'ARS	Commissions de coordination			
	Conférences de territoire			
Projet régional de santé	Plan stratégique régional			
	Définition des territoires de santé			
	Schémas			
	Programmes			
Affaires juridiques	Saisine des juridictions administratives, judiciaires et financières			
	Saisine de la chambre régionale des comptes			
	Désignation parmi les personnels de l'ARS des inspecteurs et			
	contrôleurs conformément aux dispositions de l'article L1435-7			
	du code de la santé publique			
	Veille et sécurité sanitaires			
Recherches	Nomination des membres du comité de protection des personnes			
biomédicales				
Officines de pharmacie	Créations, transferts et regroupements			
Santé environnementale	Marchés relatifs aux contrôles sanitaires des eaux			
Prévention et promotion de la santé				
Planification	Schéma régional de prévention et arrêté de publication			
	correspondant			
	Programmes déclinant ce schéma			
Allocation de ressources	Autorisation des centres de soins, d'accompagnement et de			
	prévention en addictologie, des appartements de coordination			
	thérapeutiques et des lits halte soins santé			
	Signature des contrats locaux de santé			
D1 10 11	Offre de soins et gestion du risque			
Planification	Schéma régional de l'offre de soins et arrêté de publication			
	correspondant			
A	Programme pluriannuel régional de gestion du risque			
Autorisation d'activité	Autorisation initiale			
de soins et	Retrait d'autorisation			
d'équipements matériels	Arrêté initial portant contrat de concession de service public en matière d'activité de soins			
lourds				
Fonctionnement des	Composition initiale des conseils de surveillance			
établissements publics de santé	Signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec			
de sante	les centres hospitaliers de référence (CHRU de Tours, CHR			
	d'Orléans, CH de Bourges, Chartres, Dreux, Châteauroux, Blois, Agglomération montargoise)			
	Approbation des projets d'établissement des établissements de			
	référence			
Allocation de ressources	Arbitrages sur la répartition des crédits			
Amocanon de lessources	Notification des sanctions suite aux contrôles T2A			
	Avis donné sur les dossiers de maisons de santé			
	pluridisciplinaires en vue de l'attribution d'une subvention			
	publique			
	puonque			

Professions de santé	Composition du comité régional de la démographie des professions de santé			
Personnels de direction des établissements publics	Evaluation des directeurs des établissements de référence			
Offre médico-sociale				
Planification	Schéma régional de l'offre médico-sociale et arrêté de publication correspondant Programme régional d'accompagnement à l'autonomie et courrier de transmission à la caisse nationale solidarité autonomie			
Autorisations	Publication des appels à projet Arrêtés d'autorisation des établissements et services médico- sociaux Arrêtés de fermeture et placement des personnes accueillies Transmission au gestionnaire du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est défavorable Courrier d'autorisation ou de non autorisation de mise en fonctionnement suite à l'avis défavorable de la visite de conformité			
Allocation de ressources	Répartition des crédits de l'Etat et d'assurance maladie destinés au financement des établissements et services entre les territoires départementaux  Courrier de transmission de la campagne budgétaire annuelle à la caisse nationale solidarité autonomie  Validation des dossiers retenus pour un financement sur le plan d'aide à l'investissement de la caisse nationale solidarité autonomie  Autorisation des frais de siège sociaux des établissements social et médico-social (ESMS)			

### ARS du Centre-Val de Loire

R24-2018-01-31-007

# ARRETE $N^{\circ}$ 2018-OS-TARIF-0007

fixant les tarifs journaliers de prestations du centre hospitalier de Sancerre N° FINESS : 180000093

pour l'exercice 2018

#### AGENCE REGIONALE DE SANTE CENTRE- VAL DE LOIRE

#### ARRETE N° 2018-OS-TARIF-0007

fixant les tarifs journaliers de prestations du centre hospitalier de Sancerre N° FINESS : 180000093 pour l'exercice 2018

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3;

Vu le code de la santé publique;

Vu l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu l'EPRD 2018 du centre hospitalier de Sancerre ;

#### **ARRETE**

**Article 1**<sup>er</sup>: les tarifs de prestations applicables à compter du 1<sup>er</sup> février 2018, au centre hospitalier de Sancerre sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant			
HOSPITALISATION COMPLETE					
Soins de suite et de réadaptation	30	219,35 €			

**Article 2 :** un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

**Article 3 :** la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, la directrice du centre hospitalier de Sancerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 31 janvier 2018
P /la directrice générale de l'Agence régionale de santé-Centre val de loire
Le directeur de l'offre sanitaire
Signé: Dr Florentin CLERE

### ARS du Centre-Val de Loire

R24-2018-02-06-005

ARRETE 2018-SPE-0014 portant caducité de la licence d'une officine de pharmacie sise à ORLEANS

#### AGENCE REGIONALE DE SANTE CENTRE-VAL DE LOIRE

#### ARRETE 2018 – SPE - 0014 portant caducité de la licence d'une officine de pharmacie sise à ORLEANS

#### La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment le Chapitre V « pharmacie d'officine » du Titre II du livre  $1^{er}$  de la cinquième partie ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Madame Bouygard Anne comme directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

Vu la décision de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire n° 2017-DG-DS-0009 du 21 novembre 2017 portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté préfectoral du Loiret en date du 1<sup>er</sup> juin 1942 accordant une licence, sous le numéro 64 pour l'exploitation d'une officine sise 1 Faubourg Bourgogne à Orléans (45000);

Vu l'arrêté préfectoral du Loiret en date du 18 juin 1986 enregistrant sous le numéro 422 la déclaration d'exploitation de l'officine sise 1 rue du Faubourg Bourgogne à Orléans par Monsieur MILLOT Jean - pharmacien titulaire ;

Vu le compte rendu de la réunion du 7 juillet 2016 du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de la Région Centre-Val de Loire portant notamment sur la décision de radier Monsieur MILLOT Jean du tableau A de l'Ordre suite à la fermeture de son officine ;

Vu le courrier en date du 16 novembre 2017 de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire adressé à Maître VILLA désigné en qualité de liquidateur demeuré sans réponse ;

Considérant qu'aucune activité n'a été constatée pendant 12 mois consécutifs, la cessation d'activité est réputée définitive ;

#### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>:** L'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> juin 1942 accordant une licence sous le numéro 64 pour l'exploitation de l'officine sise 1 rue du Faubourg Bourgogne – 45000 ORLEANS est abrogé.

**Article 2 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai légal de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire : Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 Orléans Cedex 1
- soit d'un recours contentieux selon toutes voies de procédure devant le Tribunal Administratif d'Orléans : 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1

**Article 3** : Monsieur le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et sera notifié à Maître VILLA – mandataire judiciaire.

Fait à Orléans, le 6 février 2018 La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, Signé : Anne BOUYGARD